

Projet au CPAS : une épicerie sociale et valorisante !

Le CPAS vient de conclure un partenariat avec l'asbl « Goods to Give » en vue d'organiser la distribution de produits non-alimentaires aux familles et usagers en difficulté. Il s'agit d'une première expérience pilote qui vise à valoriser les invendus en provenance de la Grande distribution.

L'asbl « Goods to Give » envisage de devenir la passerelle de confiance et de solidarité entre le monde industriel et le monde caritatif afin de, simultanément, diminuer le niveau de gaspillage industriel et lutter contre la précarité et l'exclusion sociale croissantes en Belgique. Il s'agit d'une association apolitique et sans conviction religieuse qui a pour but d'aider toutes les organisations sociales œuvrant dans le domaine de l'exclusion en Belgique sans distinction, afin de les soutenir dans leur action sociale et d'aider leurs bénéficiaires dans leur réintégration.

Pour ce faire, l'ASBL collecte des surplus de stocks non-alimentaires auprès du monde industriel afin de les redistribuer aux personnes précarisées partout en Belgique grâce aux organisations sociales de leur réseau. Ceci au moyen d'une plate-forme logistique et internet (un entrepôt professionnel et un site catalogue permettant de commander).

Un partenariat, une première en Brabant wallon

L'ASBL fournit une multitude de produits non-alimentaires et ce, pour un montant équivalant à 8% du prix d'achat de l'article. Cette somme leur permet de payer les frais liés au stockage des produits. Les commandes s'effectuent par palette. Une fois commandée, cette palette sera stockée au sein du C.P.A.S et la distribution sera assurée par le service social sur base d'une enquête sociale préalable. La commande d'une première palette vient d'être passée et contient des produits d'entretien de la maison, de soins et d'hygiène, de puériculture (soins bébé), scolaires, linge de maison ... Bref, il s'agit de produits non-alimentaires nécessaires à la vie quotidienne ainsi que du petit electro-ménager à l'exception des vêtements.

Après la distribution, une rapide analyse sera effectuée afin de juger de la pertinence de poursuivre la collaboration avec l'ASBL « Goods to give ». Enfin, il est également proposé de demander une participation à hauteur de 15% du prix de l'article aux bénéficiaires. Cette démarche poursuit pour objectif de combler le coût d'achat des marchandises, de payer les frais de personnel liés à la gestion du stock, mais également d'éviter les abus lors des demandes.